

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NEVACHE

Séance du 15 mai 2017

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 9 mai 2017

Date d'affichage : 16 mai 2017

L'An Deux Mil dix sept et le quinze mai à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. CHEVALIER Jean-Louis Maire de Névache.

Présents : CASANOVA Frédéric, CHRETIEN Claudine, NOVO Riccardo, RAVARY Martin, RENAUD Sabine, ROUX Henry-Pierre, BLANC Roger, VIGUIER Corinne.

Absents : ROINNE Bruno (procuration à CHRETIEN Claudine), LEGER MIEGGE Adeline (Procuration à BLANC Roger).

En application de l'article L 2121-15 du CGCT Monsieur le Maire invite le Conseil à nommer un ou une secrétaire de séance. M. RAVARY Martin, conseiller municipal, qui se propose pour assurer cette fonction, est nommé Secrétaire de séance après avis favorable des membres présents.

N° 2017/00051

Objet de la Délibération

V – VIE LOCALE

V-2 – Location Salle Polyvalente – nouvelles dispositions

Monsieur le Maire demande à Mme CHRETIEN de présenter cette délibération.

Mme CHRETIEN rappelle la délibération du 24 octobre 2008 et précise que cette dernière n'était plus adaptée aux demandes de location actuelles.

Mme CHRETIEN propose de modifier les conditions et tarifs de location de toutes les salles communales comme suit :

1 - SALLE POLYVALENTE

Capacité : 150 personnes

Caution : 200 €

Caution Ménage : 75 € (restituée si la propreté de la salle est correcte)

Manifestations privées (1)

| | |
|--|-------|
| Organisées par des personnes extérieures à la commune (<i>Bal privé, mariage</i>) | 300 € |
| Organisées par des personnes de la commune (<i>l'un des demandeurs ou ascendants est inscrit au rôle des impôts de Névache</i>) (<i>Bal privé, mariage</i>) | 170 € |
| Organisées par des personnes extérieures à la commune (<i>Réunions et fête de famille hors mariage</i>) par jour | 100 € |
| Organisées par des personnes de la commune (<i>l'un des demandeurs ou ascendants est inscrit au rôle des impôts de Névache</i>) (<i>Réunions et fête de famille hors mariage</i>) par jour | 60 € |

Manifestations ponctuelles ouvertes au public

| | |
|--|---------|
| Activités participant à l'animation du village, ouvertes au public et inscrites au minimum 15 jours avant l'évènement au calendrier des animations du village géré par l'OT | |
| Manifestations gratuites | Gratuit |
| Manifestations payantes organisées par des personnes extérieures à la commune | 30 € |
| Manifestations payantes organisées par des personnes de la commune (<i>l'un des demandeurs ou ascendants est inscrit au rôle des impôts de Névache</i>) | Gratuit |

| | |
|---|------|
| Activités participant à l'animation du village, ouvertes au public et non inscrites au calendrier des animations du village géré par l'OT | |
| Manifestations payantes organisées par des personnes extérieures à la commune | 60 € |
| Manifestations payantes organisées par des personnes de la commune (<i>l'un des demandeurs ou ascendants est inscrit au rôle des impôts de Névache</i>) | 20 € |

Activités à vocation humanitaire

| | |
|----------------|---------|
| Manifestations | Gratuit |
|----------------|---------|

Association Névachaises

| | |
|----------------|---------|
| Manifestations | Gratuit |
|----------------|---------|

| Manifestations régulières ouvertes à la population organisées par une personne individuelle | |
|--|--------------------|
| Manifestations gratuites | Gratuit |
| Manifestations payantes | 50 € par trimestre |

| Manifestations organisées par la Communauté de communes du Briançonnais (conservatoire) | |
|---|------|
| Manifestations | 20 € |
| Ménage | 75 € |

Mme **CHRETIEN** donne lecture de la convention à passer entre la commune et la CCB.

2 – LAITERIE - FOUR DE VILLE-BASSE

Capacité : 20 personnes

Caution : 100 €

Caution Ménage : 30 € (restituée si la propreté de la salle est correcte)

Manifestations privées (1)

| | |
|--|------|
| Organisées par des personnes extérieures à la commune | 30 € |
| Organisées par des personnes de la commune <i>(l'un des demandeurs ou ascendants est inscrit au rôle des impôts de Névache)</i> | 20 € |

Manifestations ponctuelles ouvertes au public

| Activités participant à l'animation du village, ouvertes au public et inscrites au minimum 15 jours avant l'évènement au calendrier des animations du village géré par l'OT | |
|--|---------|
| Manifestations gratuites | Gratuit |
| Manifestations payantes organisées par des personnes extérieures à la commune | 10 € |
| Manifestations payantes organisées par des personnes de la commune <i>(l'un des demandeurs ou ascendants est inscrit au rôle des impôts de Névache)</i> | Gratuit |

| | |
|--|------|
| Activités participant à l'animation du village, ouvertes au public et non inscrites au calendrier des animations du village géré par l'OT | |
| Manifestations payantes organisées par des personnes extérieures à la commune | 20 € |
| Manifestations payantes organisées par des personnes de la commune <i>(l'un des demandeurs ou ascendants est inscrit au rôle des impôts de Névache)</i> | 15 € |

| | |
|---|---------|
| Activités à vocation humanitaire | |
| Manifestations | Gratuit |

| | |
|--------------------------------|---------|
| Association Névachaises | |
| Manifestations | Gratuit |

| | |
|--|--------------------|
| Manifestations régulières ouvertes à la population organisées par une personne individuelle | |
| Manifestations gratuites | Gratuit |
| Manifestations payantes | 20 € par trimestre |

3 – FOUR DE PLAMPINET

Capacité : 60 personnes

Caution : 150 €

Caution Ménage : 50 € (restituée si la propreté de la salle est correcte)

| | |
|-----------------------------------|--|
| Manifestations privées (1) | |
|-----------------------------------|--|

| | |
|--|------|
| organisées par des personnes extérieures à la commune | 40 € |
| Organisées par des personnes de la commune <i>(l'un des demandeurs ou ascendants est inscrit au rôle des impôts de Névache)</i> | 30 € |

Manifestations ponctuelles ouvertes au public

| | |
|--|---------|
| Activités participant à l'animation du village, ouvertes au public et inscrites au minimum 15 jours avant l'évènement au calendrier des animations du village géré par l'OT | |
| Manifestations gratuites | Gratuit |
| Manifestations payantes organisées par des personnes extérieures à la commune | 25 € |
| Manifestations payantes organisées par des personnes de la commune <i>(l'un des demandeurs ou ascendants est inscrit au rôle des impôts de Névache)</i> | Gratuit |

| | |
|--|------|
| Activités participant à l'animation du village, ouvertes au public et non inscrites au calendrier des animations du village géré par l'OT | |
| Manifestations payantes organisées par des personnes extérieures à la commune | 50 € |
| Manifestations payantes organisées par des personnes de la commune <i>(l'un des demandeurs ou ascendants est inscrit au rôle des impôts de Névache)</i> | 10 € |

| | |
|----------------------------------|---------|
| Activités à vocation humanitaire | |
| Manifestations | Gratuit |

| | |
|--------------------------------|---------|
| Association Névachaises | |
| Manifestations | Gratuit |

| | |
|--|--------------------|
| Manifestations régulières ouvertes à la population organisées par une personne individuelle | |
| Manifestations gratuites | Gratuit |
| Manifestations payantes | 30 € par trimestre |

| | |
|--|---------|
| Manifestations à caractère commercial ouvertes au public organisées par une personne individuelle (par journée) | |
| Manifestations gratuites | Gratuit |
| Manifestations payantes | 40 € |

(1) Y compris réunion copropriété

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour :

- Approuve l'exposé de Madame CHRETIEN et décide d'appliquer les tarifs proposés,
- Autorise M. le Maire à signer les conventions d'occupation et à encaisser les sommes correspondantes,
- Autorise M. le Maire à signer la convention avec la Communauté de Commune du Briançonnais et à la mettre en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

J. L. CHEVALIER

